

16

SIXIÈME
L E T T R E

A

LOUIS XVIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

sur

LE SALUT

DE LA

MONARCHIE FRANÇOISE.

A LONDRES:

Se vend chez T. BOOKER, New Bond-street; LLOYD, Great Mary-le-
Bone-street; L'HOMME, N° 93, New Bond-street; DULAU & Co.
Wardour-street, Soho-square; M. DE L'ISLE, N° 11, Alfop's-
Buildings, New-road; & chez tous les Libraires François.

PRIX SIX SOUS.

(Entered at Stationers Hall.)

M.DCC.XCVIII

OUVRAGES DE L'AUTEUR,

EN FAVEUR DE LA MONARCHIE FRANÇOISE,

Imprimés à Londres 1794, 1795, 1796, 1797 & 1798.

Testament Politique du Comte de Mercy-Argenteau, <i>l. s. d.</i>									
2 Vol. - - - - -								1	0 0
Les Emigrés Trompés à Quiberon - - -								0	1 6
Etat de la Littérature Françoise en Angleterre, 2 Vol.								1	1 9
Les Intérêts de l'Angleterre, sur la manière dont se terminera la Révolution de la France									
Lettre à un Anglois, sur les Moyens de l'Angleterre pour continuer la Guerre									
Première Lettre à Louis XVIII. sur le Salut de la Monarchie Françoise - - - -								0	0 6
Seconde Lettre à Louis XVIII. - - - -								0	0 6
Troisième Lettre à Louis XVIII. - - - -								0	0 6
Quatrième Lettre à Louis XVIII. - - - -								0	0 6
Cinquième Lettre à Louis XVIII. - - - -								0	0 6

AVERTISSEMENT.

LA Septième Lettre à Louis XVIII. paroîtra incessamment, avec la première édition en Anglois des Six Lettres, & la seconde édition en François, avec des Notes. On peut souscrire aux adresses d'autre part.



L
sur
fig
En
nou
for

P
ten
mal
dé

V
vou
Fra
men
rebe
résist
faux
prou
noître
Loui
qu'il
est é

SIXIÈME LETTRE

AU

ROI DE FRANCE, LOUIS XVIII.

SIRE,

LA fidélité m'oblige à détromper V. M. & ses loyaux sujets, sur quelques méchans moyens de salut préconisés sans cesse par l'ignorance ou par la perfidie de vos conseillers, de vos agens. En y mettant follement notre confiance, nous avons prolongé, nous avons aggravé nos infortunes ; nous perdons le tems ; nos forces s'affoiblissent ; notre erreur sert nos ennemis.

Pardonnez, Sire, à la nécessité qui me force de vous entretenir sur des objets très-désagréables à V. M. Désabuser un malade de la confiance dans de funestes remèdes, c'est lui déplaire ; mais c'est le sauver.

Vous ferez sauvés, nous dit-on, quand tous les Souverains voudront reconnoître de bonne foi Louis XVIII pour Roi de France. Cette reconnoissance unanime dissiperoit l'aveuglement qui a précipité & qui entretient les François dans la rebellion ; elle montreroit l'injustice & l'inutilité de leur résistance contre la volonté de tous les Souverains.—Tout est faux, tout est chimérique dans ce moyen de salut : pour le prouver, il suffit de faire disparaître l'équivoque du mot *reconnoître*. Veut-on que les Souverains reconnoissent que Louis XVIII a le droit de régner en France ? ou bien veut-on qu'ils reconnoissent que Louis XVIII règne en France ? Il est évident qu'ils ne peuvent pas reconnoître que Louis XVIII

B

règne en France : examinons s'ils peuvent reconnoître *qu'il a le droit d'y régner*.

Cette question regarde plutôt les professeurs de droit public que les Souverains. Quand même, après avoir consulté toutes les universités, ils déclareroient unanimement que Louis XVIII a le droit de régner en France, que feroit cette reconnoissance au salut de la Monarchie Française ? Si elle pouvoit lui être utile, il y a long-tems qu'ils auroient employé un moyen aussi simple & aussi peu dispendieux.

Les Souverains, sans en excepter un, n'ont jamais méconnu le droit de Louis XVIII : quand ils en parlent, ou qu'ils lui écrivent, ils le traitent *de Roi*. Il n'y en a pas un qui ne desirât l'environner de tout l'appareil de la Royauté : voilà tout ce qu'ils peuvent faire ; c'est extravagance d'en exiger davantage.

De tous les exemples, celui de Charles II est le plus applicable à la question. Après la mort de Charles I, tous les Souverains reconnurent son meurtrier pour le Chef du Gouvernement Anglois. Le fils de Charles I erra de pays en pays, pendant douze ans, sans être reconnu par aucun Souverain, pour Roi d'Angleterre, *ni de droit ni de fait*. Aussitôt qu'il fut rétabli sur le trône de ses ancêtres, tous les Princes de l'Europe lui envoyèrent des Ambassadeurs, le reconnurent comme Roi, & renouvelèrent avec lui les anciennes alliances. D'après cela, sommes-nous raisonnables d'attendre notre salut de l'acte authentique par lequel les Souverains reconnoitroient Louis XVIII comme Roi de France ?

Cette reconnoissance, dira-t-on, deviendrait un moyen efficace de salut, si les Souverains l'appuyoient de la force de leurs armes.—Voilà un sophisme ; car, dans cette supposition, le moyen de salut ne viendrait pas de la reconnoissance des Souverains, mais seulement de la force de leurs armes. C'est une autre question que j'examinerai tout-à-l'heure.

On dira encore, la légitimité du droit de Louis XVIII étant reconnue par les Souverains, cette reconnoissance devra le

forcer, ou au moins les engager à défendre & à faire triompher le droit de Louis XVIII.—Cette question, Sire, mérite la plus sérieuse attention de V. M.

La reconnaissance de la légitimité de vos droits, Sire, appartient exclusivement au Peuple François: son indépendance exige qu'aucun Souverain ne se mêle de cette question, ni comme juge, ni comme partie. Suivant le *droit des gens*, la reconnaissance des Souverains ne tombe point *sur le droit* de celui qui règne ou qui gouverne: elle tombe uniquement *sur le fait*, par lequel il règne & gouverne réellement. Si la reconnaissance des Souverains regardoit la légitimité des droits de V. M. il faudroit effacer de tous les dictionnaires le mot *droit des nations*, pour y substituer celui de *droit des Rois*: le monde politique ne seroit plus l'association des différens peuples; ce ne seroit plus qu'un collège de Rois, qui s'armeroient tous contre chaque peuple, pour s'ériger en Dieux de la terre, & la rendre leur esclave.

La reconnaissance des Souverains ne pouvant tomber sur la légitimité des droits de Louis XVIII, c'est une folie de supposer qu'ils feront cette reconnaissance: c'en est une de s'attendre qu'ils se coaliseront tous pour défendre & pour faire triompher ses droits: c'est sur-tout une folie de croire que cette coalition, fondée sur un tel motif, montreroit à la presque totalité des François l'injustice & l'inutilité de leur résistance à la volonté de tous les Souverains: au contraire, une telle conduite de la part de tous ou de quelques Souverains augmenteroit, légitimeroit même cette résistance; car les François n'ont jamais reçu, ne recevront jamais un Roi de la main des étrangers. Si donc nous parvenions à engager les Souverains à faire ce que nous désirons, il arriveroit, que loin de dissiper l'aveuglement des François, nous leur ferions regarder comme juste & sainte la guerre impie qu'ils font à tous les Rois & à tous les Peuples.

Je ne ferai pas le tort aux conseillers & agents de V. M. de les accuser d'avoir imaginé un aussi perfide moyen de salut; mais je les accuse d'entretenir notre erreur, peut-être celle de V. M. en écrivant, en parlant, en faisant répéter sans cesse, que ce moyen, auquel les Souverains ne peuvent jamais rai-

sonnablement recourir, seroit cependant capable de nous sauver. Ceci met au grand jour le dommage que nous fait, ou l'ignorance ou la perfidie des conseillers & agens de V. M. Au lieu de nous éclairer, ils nous aveuglent : au lieu de nous inspirer confiance dans la protection, dans la justice de tous les Souverains, ils nous induisent en des desirs & en des plaintes qui nous font tomber dans le ridicule autant que dans l'injustice. Leurs conseils n'ont encore servi qu'à gâter la bonté de notre cause : eh ! que pouvez-vous attendre, Sire, ou de leur ignorance ou de leur perfidie ? votre perte & la nôtre.

Dans ma Première Lettre à V. M. j'ai montré que la Nation Française *politique* étoit hors de la France : dans la seconde, j'ai dit que la cause des *Emigrés François* étoit différente de celle du Roi de France détrôné, parce qu'elle étoit celle de la Nation Française *politique* dépouillée de ses droits, de ses propriétés foncières, de ses biens mobiliers, par la violence de la Nation Française *physique*. C'est sur la violation du *droit des gens*, soufferte par les *Emigrés François*, qu'ils doivent appeler, réclamer la reconnaissance de tous les Souverains & de tous les Peuples. A quoi servira l'association de toutes les nations, dans laquelle consiste le monde civilisé ou politique, si ce n'est pas à défendre, à maintenir l'indépendance & la force de chaque nation *politique* contre l'insubordination & la violence de chaque nation *physique* ? Si les peuples, si les chefs des Peuples tolèrent l'oppression sous laquelle gémit la Nation Française *politique*, chaque peuple doit craindre le même sort, parce que chaque nation *physique*, étant infiniment plus nombreuse que chaque nation *politique*, le grand nombre se croira autorisé à opprimer par-tout le plus petit, à l'exemple de la France demeuré impuni. La différence des principes du *droit des gens*, entre une nation opprimée, & entre un Roi détrôné, étant aussi grande, je n'ai pas eu tort de dire, dans ce sens infiniment essentiel pour notre salut, que la cause de V. M. étoit bien différente de celle de ses sujets.

Le cas où sont réduits les *Emigrés François* est sans exemple : ainsi c'est au seul principe du *droit des gens* qu'il faut recourir. Tous les peuples, tous les gouvernemens, sont perdus, s'ils manquent d'y obéir.

Quand un Roi est détrôné par la volonté de son peuple, ni les autres peuples ni les autres Rois n'ont pas le droit de s'en mêler ; s'ils le faisoient, ils violeroient l'indépendance de la nation qui détrône son Roi. Louis XVIII est le premier exemple d'un Roi détrôné contre la volonté de son peuple : on ne doit donc pas raisonner de son détrônement comme de celui des autres.

C'est après avoir considéré le cas très-extraordinaire & inouï où se trouvent les Emigrés François & Louis XVIII ; c'est après avoir vu clairement que la cause de la Nation Française *politique* contient celle de Louis XVIII, & qu'au contraire celle de Louis XVIII ne contient pas celle de la Nation Française *politique*, que nous devons bien nous garder de demander aux Souverains & aux Nations de remettre par la force Louis XVIII sur son trône ; ils le refuseroient, en nous disant, que cela ne les regarde point, que c'est la besogne des François seuls. Mais ce que nous devons leur demander, en notre qualité de Nation Française *politique*, c'est de nous faire triompher de la Nation Française *physique* qui nous opprime. Ils ne peuvent nous abandonner, encore moins nous refuser, sans outrager le droit des gens & se manquer à eux-mêmes. Alors, avec leur aide, ce seroit nous qui rétablirions Louis XVIII sur son trône : il nous en auroit la première obligation, ce qui est dans l'ordre ; & la seconde aux Souverains.

Voilà, Sire, l'unique moyen de lier notre cause à l'intérêt des Souverains, des Peuples même. Voilà le troisième moyen de sauver la Monarchie, contenu dans mes Lettres à V. M. Ce sera, Sire, la preuve évidente ou de l'ignorance ou de la perfidie de vos agens, s'ils ne vous les font pas parvenir.

Mais pour pouvoir saisir cet important moyen de salut, il faut, Sire, que vous nommiez les Commissaires de la Noblesse, ainsi que je l'ai dit dans les Seconde & Troisième Lettres à V. M. : sans cela, la Nation Française *politique*, dispersée comme elle l'est, n'aura point de représentant. Je fais, Sire, que la première fonction d'un Roi est de représenter le peuple sur lequel il règne ; mais comme V. M. est dépouillée de toutes les fonctions de la royauté, il est évident qu'elle ne

représente plus son peuple. Il n'est pas moins évident que V. M. ne pourroit, sans blesser sa qualité de Roi légitime, se faire nommer représentant de son peuple par son peuple même. Au lieu de vouloir défendre vous-même, Sire, vos loyaux sujets, souffrez qu'ils vous défendent eux-mêmes par le ministère de votre fidelle Noblesse : en lui donnant cette marque de confiance, c'est la seule manière noble de récompenser sa fidélité.

Vous serez sauvés, nous dit-on, quand tous les Souverains voudront se coaliser de bonne foi, & qu'ils se proposeront pour but unique de rétablir Louis XVIII sur son trône : mais, loin de faire la guerre à la Révolution, ils la font à la France. (*)— L'histoire montre un grand nombre de coalitions ou de ligues générales de plusieurs Souverains contre un seul peuple ; l'histoire remarque aussi qu'elles ont toutes échouées, soit par le manque de bonne foi, soit par la contrariété des intérêts particuliers. Sommes-nous raisonnables d'attendre notre salut d'une Coalition fondée sur la bonne foi ! Je conviens volontiers qu'elle est possible ; mais comme cela n'est pas encore arrivé, est-il bien sage de croire que ce phénomène paroîtra tout exprès pour nous sauver ? Sommes-nous raisonnables de nous persuader que chaque Souverain ligué aura pour but unique la restauration de Louis XVIII ? Cela est encore possible ; mais si loin de toute probabilité, qu'il y a de la folie à l'espérer.

Le plus grand nombre des Souverains a un intérêt contraire à la restauration de Louis XVIII. Le traité de 1756, connu sous le nom de pacte de famille, les fit trembler : il les révolta contre les Maisons de Bourbon & d'Autriche : l'équilibre de l'Europe en étoit entièrement brisé. Sans le génie du grand Frédéric, le même siècle qui vit naître la Monarchie Prussienne l'eût vu finir ; une partie de l'Allemagne auroit changé de maître ; les troubles intérieurs de la Hollande ne sont plus aujourd'hui un mystère ; l'Espagne devoit reprendre le Portugal ; déjà l'Angleterre étoit plus que menacée : la Révolution de 1789 a sauvé une partie de l'Europe des chaînes dont

(*) Voyez M. MALLET DU PAN, Correspondance politique, &c. en Suisse, 1776. Il dit, page 3 de l'Avant-propos : " Il demeure douteux si les Puissances Coalisées ont fait la guerre à la Révolution Régicide de France, ou à la France même."

ce traité la menaçoit...Le dirai-je, Sire, je répugne à croire que plusieurs Souverains se coalisent pour se remettre volontairement sous les coups d'une tyrannie éventuelle.

A Dieu ne plaise, Sire, que je veuille dire qu'ils vous empêcheront de remonter sur le trône : je prétends seulement éclairer la trop grande confiance que l'on vous donne dans l'espoir de leur coalition en votre faveur. Espérez-y, Sire, comme dans la dernière ressource ; mais gardez-vous d'y espérer comme dans le premier & le plus prochain moyen de salut. . . Ce premier, ce plus prochain moyen de salut, il est, Sire, dans vos sujets, soit fidèles, soit rebelles : ce fut là où Charles II, Roi d'Angleterre, le trouva, après l'avoir inutilement cherché chez les étrangers. Son frère & son neveu y eussent de même trouvé le leur ; ils le cherchèrent ailleurs, & ne le trouvèrent pas...& cependant, ô douleur ! ô honte ! ô infamie ! vos ignorans ou perfides conseillers, vos agens sèment la division parmi vos loyaux sujets ; ils la nourrissent entre ceux-ci & vos sujets rebelles ; ils font entendre à tous que V. M. ne veut rien devoir, dans son salut, à ses sujets ; qu'elle n'a besoin que de l'appui des Souverains ; qu'après la cessation des maux présens, il faudra que V. M. règne avec un sceptre de fer ; qu'elle seule fera les loix ; qu'elle seule déterminera les abus ; qu'elle seule les réformera ; que la Noblesse, gardienne naturelle & légitime des loix du royaume, ne sera plus que l'esclave du trône....Eh, quoi ! de telles erreurs, de telles perfidies, érigées en principes, doivent-elles opérer la restauration de la Monarchie !

A présent, Sire, je vais dire ce que l'on doit raisonnablement penser de la Coalition de *Pilnitz*, & de celle que l'on nous promet comme un moyen de salut.—C'est un principe, que quand un mal est parvenu au plus haut période, il est plus sûr de temporiser que d'employer la violence pour le guérir. Lorsque les Souverains se sont ligués à *Pilnitz*, il étoit déjà trop tard pour étouffer le mal qu'ils avoient trop négligé. Ils eussent dû se liguier immédiatement après l'emprisonnement de Louis XVI, dans la nuit du 5 au 6 Octobre 1789, ou après l'établissement & l'organisation de la masse du peuple François en garde nationale armée. Ces deux événemens avertissoient tous les Souverains que le Gouvernement monar-

chique de la France étoit devenu démocratique ; que le Peuple François armé, au milieu de la paix générale, menaçoit de la troubler, même d'attaquer, d'envahir ses voisins, avec la rapidité, la fureur d'un torrent qu'aucune barrière ne seroit capable d'arrêter. Les Souverains ligués à *Pilnitz* ayant commis la faute irréparable de ne point aller au-devant du mal, de n'en pas empêcher les progrès, quand ils le pouvoient, au lieu de guérir le mal en ont augmenté les forces ; ils en ont fait sortir plus promptement cette foule désastreuse d'événemens, dont les germes qui n'étoient pas encore éclos entièrement ne donnoient jusques-là que des craintes.

Aujourd'hui, Sire, quoique le mal seroit parvenu au point d'épouvanter le monde entier, j'ose dire, qu'au lieu de prêcher une croisade générale à tous les Souverains, à tous les peuples, contre ce mal, il est bien plus prudent de gagner du tems que d'entreprendre de l'extirper. Mon sentiment est JUSTIFIÉ par la conduite actuelle des Souverains & par une foule d'exemples auxquels j'ajouterai l'opinion d'un très-grand maître : “ Ce fut à leur préjudice que quarante Peuples se liguerent contre la République de Rome, devenus
 “ puissante en réputation, en forces, en étendue..... Quand
 “ *Pompée* entreprit de s'opposer à *César*, il le voulut trop
 “ tard.... Je soutiens donc, que puisqu'il est difficile de con-
 “ noître de tels maux dans leur naissance, *parce que l'on est*
 “ *aisément séduit en leur faveur*, le parti le plus sûr que l'on
 “ puisse prendre, lorsque l'on vient à s'apercevoir de la faute
 “ que l'on a faite d'abord, c'est de gagner du tems, sans
 “ combattre le mal, parce qu'en temporisant il peut s'étein-
 “ dre de lui-même, ou au moins on éloigne davantage
 “ sa propre ruine. Et toutes les fois qu'un Souverain voudra
 “ remédier à quelque inconvénient, ou s'opposer à sa violence,
 “ il doit bien *regarder* de ne pas le fortifier, au lieu de le
 “ détruire, ni de succomber lui-même sous la grandeur d'un
 “ mal qu'il veut déraciner ; prenant bien garde d'arroser une
 “ plante au lieu de la noyer. Mais il faut *bien examiner les*
 “ *forces du mal*, & si vous vous trouvez en état de le guérir,
 “ *employez-vous-y tout entier* : si non, *laissez-le là*, & n'y touchez
 “ pas le moins du monde ; car autrement il vous en arrive-
 “ roit, &c.”

Voilà

voilà précisément la faute qu'a commise Louis XVI, ou plutôt celle de ses foibles Ministres: voilà la faute qu'a commise le Chef de la Maison d'Autriche: comme Souverain de vastes Etats, comme protecteur de l'Allemagne, allié du Roi de Sardaigne & des Suisses, il étoit évidemment trop foible pour défendre environ quatre cents lieues de frontières contre l'envahissement des François, s'il avoit l'imprudence de les attaquer. *En regardant mieux* à la grandeur du mal en 1792 & 1793, il eût connu qu'au lieu de le guérir par la guerre il ne feroit que l'aigrir & le fortifier, en forçant la République naissante à chercher tous les expédiens que nous avons vus: s'il n'y eût pas *touché*, le mal ne feroit pas devenu si grand; les François n'étant pas contrariés au dehors, auroient tourné leur propre effervescence contre eux-mêmes; & l'Europe, au lieu d'être victime, n'eût été que spectatrice de la folie d'un seul peuple. Aujourd'hui, l'Empereur, n'ayant plus ni d'Alliés ni d'Etats voisins de la France à défendre, est plus fort relativement qu'il ne l'étoit les cinq dernières années; & cependant la prudence lui conseille de temporiser au lieu de recommencer la guerre. C'est au sein de la paix qu'il doit réparer ses forces, pour se mettre en état de résister, quand une partie de l'Allemagne démocratisée viendra à presser sur lui.

Les malheurs de l'Empereur, de ses Alliés, de ses protégés, ne seroient pas arrivés, disons-nous, si tous les Souverains s'étoient ligués avec lui; ou bien, si ceux qui avoient commencé la guerre avec lui ne l'avoient pas abandonné.— C'est parce que les autres Souverains ont mieux connu la grandeur du mal, qu'ils ne se sont pas tous ligués avec l'Empereur, ou que plusieurs s'en sont séparés. L'histoire est remplie de faits conformes à celui-ci: un seul peuple, attaqué par plusieurs autres ligués contre lui, se sauve, & devient même plus fort qu'eux, s'il a le bonheur ou les forces de soutenir & de résister aux premiers efforts de ses ennemis ligués. Ce principe seul explique & tous les succès des François Républicains, & la conduite de tous les Alliés de l'Empereur. S'ils eussent continué la guerre, il est très-probable que les malheurs auroient été encore plus grands: déjà, le Continent entier de l'Europe seroit démocratisé; déjà l'incendie brûleroit au

milieu de l'Asie. Les paix forcées ou volontaires des Souverains ont servi à éloigner la ruine de chacun d'eux. L'Impératrice de Russie & le Roi de Prusse ont employé à tems le moyen le plus court & le plus sûr d'éteindre le volcan que les François avoient ouverts en Pologne, pour renverser les trônes de PETERSBOURG & de BERLIN. Le Roi de Prusse, par sa neutralité armée, a sauvé presque toute l'Allemagne. Le tems & la paix augmentent ses forces, tandis que le tems & la guerre minent celles de la France. Si la conduite de ce Monarque a été imprudente, ce que je ne crois pas, il a conservé & il prépare de grands moyens pour la réparer.

L'Angleterre, par sa position géographique, par l'immensité de son crédit, par l'étendue de son commerce, par la supériorité de sa marine, par l'esprit public qui l'anime, par le génie qui la conduit, forme toute seule un monde politique à part. Elle a des intérêts particuliers & exclusifs à défendre contre la France. Elle connut distinctement le danger qui menaçoit son heureuse Constitution, aussitôt que les François eurent érigé leur gouvernement en République : elle connut distinctement, qu'à une rivalité aussi utile qu'ancienne, alloit succéder une incompatibilité absolue, une inimitié mortelle entre sa Monarchie & la République Française : dès-lors elle se détermina à la guerre ; elle résolut ou de détruire son ennemie naissante, ou, si elle devoit périr elle-même, de périr de la manière la plus honorable. Son *ultimatum*, à l'égard de la France révolutionnaire, est, de lui refuser la paix tant qu'elle ne retournera pas au Gouvernement Monarchique. Pouvons-nous voir, sans la plus grossière illusion, dans la conduite de l'Angleterre, dans l'alternative glorieuse de vaincre ou de périr, qu'elle n'ait d'autre but que la restauration de Louis XVIII sur le trône de ses ancêtres ?

Chaque Souverain de l'Europe peut faire la guerre à la France, conjointement ou séparément, pour ses intérêts particuliers, comme l'Angleterre : mais aucun n'oseroit avouer publiquement que son but est de replacer par la force Louis XVIII sur son trône.... Certes, un Roi ne doit faire la guerre que pour l'intérêt de son peuple : qui oseroit dire qu'un peuple quelconque a intérêt à ce qu'un individu plutôt qu'un

autre règne sur un autre peuple ? Il a seulement intérêt à ce que la forme & les règles du gouvernement d'un autre peuple ne soient pas destructives de la forme & des loix de son propre gouvernement : il a seulement intérêt à ce que chez un peuple étranger la partie supérieure ne soit pas volée, chassée, égorgée, par la partie inférieure, qui doit essentiellement lui être subordonnée.—Voilà évidemment les deux cas où se trouvent tous les Peuples vis-à-vis des François Républicains. Si j'avois à prêcher une croisade générale, j'en appuyerois que sur ces deux principaux motifs de la guerre, parce qu'ils la légitiment, & que tous les peuples ont un grand & réel intérêt à faire cette guerre.—Je me garderois donc bien de donner la restauration de Louis XVIII comme le but ou le motif d'une guerre générale : premièrement, parce que les peuples n'y ont point d'intérêt ; secondement, parce qu'il est toujours imprudent de défendre un accessoire aux dépens du principal ; troisièmement, parce que la première conséquence du triomphe de la Nation Française *politique* seroit la restauration de Louis XVIII.

Daignez, Sire, comparer ce que la vérité & la plus courageuse fidélité m'engagent à vous dire, avec les phrases imbécilles ou perfides de vos courtisans, conseillers & agens. Tandis que leur foule empressée vous flatte, vous trompe, vous perd, déchire peut-être ma réputation, je ne songe qu'à sauver V. M. aux dépens de mon repos, de mon bonheur, & des plus pénibles sacrifices : ils mettent votre salut où il ne peut pas être : je vous le montre, Sire, où il est réellement : c'est parce qu'ils ne voient pas leur erreur, ou parce qu'ils craignent que vous ne la découvriez, qu'ils ne laisseront pas parvenir mes Lettres jusqu'à V. M. Tant qu'ils pourront garder des places qui leur donnent de la considération ; tant qu'ils se promettent des gratifications, un brevet, un cordon, il vous flageront, vous cajoleront, parlant sans cesse de la légitimité de vos droits & de la force des Souverains. Quand leurs mensonges vous auront perdu, Sire, on les verra vous abandonner encore plus lâchement qu'ils n'ont abandonné Louis XVI, votre frère infortuné : ils iront, n'en doutez pas, jusqu'à vous accuser dans toute l'Europe de vous être perdu vous-même.

Cependant, Sire, quand les Souverains verront la France épuisée, soit par les fureurs de l'anarchie, soit par une de ces grandes calamités qui sont & la suite & le châtimement ordinaires de la folie des hommes, soit par la privation absolue des ressources des deux mers (calamité plus grande que la peste ou la famine pour l'immense population de la France), je ne doute pas qu'ils ne se coalisent pour étouffer le mal, ne craignant plus de l'aigrir. Le but de leur ligue sera d'obtenir la réparation des torts dont ils auront à se plaindre. Rien ne m'induit à penser que les Souverains auront aussi pour but de forcer les François à réparer leurs torts envers V. M. & ses fidèles sujets : au contraire, les plus fortes raisons me persuadent qu'ils laisseront les François *de tout parti* s'arranger entre eux. Dans cette supposition, si V. M. remonte au trône, elle en sera redevable à ses sujets : eh bien, Sire, laissez les Souverains faire leurs volontés ; ne pensez qu'à vos sujets. Il y a quatre ans que vous auriez dû commencer à négocier avec eux : si vous l'avez essayé inutilement, c'est que vous ne le deviez faire ni en votre nom ni par vos agens. C'est le droit & le devoir de votre fidèle Noblesse, placée par la Constitution du Royaume entre vous & votre peuple : c'est en son nom, & nullement au vôtre, qu'elle doit négocier pour vous. Ah, Sire, nommez, nommez donc ces commissaires ; à l'instant les deux partis s'aboucheront, peut-être se réconcilieront.

Vous serez sauvés, nous dit-on, quand la guerre civile sera allumée en France.—Il y a deux sortes de guerre civile : l'une pourroit nous sauver ; l'autre nous perdrait infailliblement. Les conseillers, les agens de V. M. ont ignoré ou affecté d'ignorer cette distinction essentielle : les ignorans, ou les perfides !!! Ils ont travaillé, sans relâche, à allumer la guerre civile qui devoit nécessairement nous perdre ; & ils n'ont rien fait pour allumer celle qui pouvoit nous sauver !

Cette dernière consiste à jeter la discorde dans le parti ennemi ; à faire battre Républicains contre Républicains. Cette guerre diviserait, affoiblirait, ruinerait même le parti. Elle n'auroit rien de dangereux, d'odieux, de honteux pour le nôtre. Tôt ou tard, le côté le plus foible ou le plus ardent à

la vengeance, soit pour se fortifier, soit pour écraser l'autre, appelleroit le Parti Royaliste : elle pourroit donc nous sauver. — La prudence me défend d'indiquer ici les moyens d'allumer cette guerre : cela n'est pas facile avec des ennemis aussi ombrageux que les nôtres... De ce que je dis, on auroit tort d'en induire que j'approuve, sans restriction, ce moyen de salut. Épuisez, Sire, avant d'y recourir, toutes les voies de réconciliation entre les deux partis : soyez certain que ce moyen est le seul qui reste à employer : les François Républicains sont toujours vos sujets, vos enfans ; hâtez leur repentir, & non leur mort. Si quelque circonstance, ou si l'excès du mal même les forcent à s'entr'égorgier, il est essentiel à votre salut, & à celui de votre parti, que ceux qui survivront à la guerre civile ne puissent pas vous en imputer les malheurs. Jugez de-là, Sire, combien il seroit coupable, horrible, exécutable, & contraire à vos intérêts, dans les circonstances actuelles, d'opposer votre parti en France à celui des Républicains : cette guerre civile nécessairement nous perdrait.

Est-ce par ignorance, est-ce par perfidie, que vos conseillers, Sire, & vos agens vous ont engagés ci-devant dans des entreprises qui n'ont tourné, qui ne pouvoient tourner qu'à notre dommage & à notre honte ? Est-ce par ignorance ou par perfidie qu'ils vous engagent aujourd'hui, avec les plus vives instances, à recommencer des entreprises semblables ? Qu'ils disent où sont leurs soldats, leurs arsenaux, leurs places d'armes, leurs trésors, leur généraux, pour recommencer la guerre civile de parti contre parti, avec le moindre espoir de succès ? S'ils n'ont rien de tout cela à leur commandement, ils sont ou des imbécilles ou des perfides.

La guerre de parti contre parti n'est raisonnable que quand les forces sont à-peu-près égales : quand je compare les forces, l'audace, la foudre du Parti Républicain, avec la foiblesse, l'humiliation, la crainte du Parti Royaliste, je ne puis modérer mon indignation contre les bourreaux, contre les bouchers, qui envoient ou qui conduisent à une mort certaine les sujets fidèles de V. M. Dans une guerre de parti contre parti, celui qui succombe attire sur lui un poids immense de haine & d'infortune. Peut-on, sans la plus amère douleur, penser au

funeste sort de la première Vendée, de Quiberon, des villes de Lyon, de Toulon, de la seconde Vendée, de toutes les Chouaneries ? Peut-on se rappeler, sans frémir, les rigueurs barbares exercées contre les Prêtres, les Nobles, & les suspects de Royalisme, à la suite de ces entreprises ou mal imaginées ou mal conduites ?

Cependant, Sire, malgré cette fatale expérience, tandis que le sang de tant de victimes fume encore, vos conseillers, vos agens, viennent de vous engager à autoriser de nouvelles boucheries dans la Bretagne & dans le Maine. Il est probable que leur sage intention est d'étendre ce projet à toutes les provinces du royaume, & de proposer à V. M. de nommer dans chacune un commandant, pour organiser le Parti Royaliste, sous prétexte de la préparer à la guerre civile. Lorsqu'ils vous remettront, Sire, la liste de quarante commandans à nommer, vous y lirez les noms de quarante intrigans, capables pour leur intérêt privé de faire massacrer vos sujets fidèles dans toute l'étendue du royaume. Telle sera l'issue infaillible d'une entreprise à laquelle il ne peut y avoir que des intrigans ou des fots qui osent prendre part.

Les expressions me manquent, Sire, pour montrer l'extravagance, ou plutôt la perfidie de ce projet. Préparer dans l'intérieur de la France la guerre contre les Républicains, c'est les menacer : la prudence ne défend-elle pas de menacer avant d'être en état d'exécuter ? Menacer les plus forts ! c'est provoquer, c'est mériter notre ruine. Menacer les Républicains, c'est les avertir de se mettre en garde, & sur-tout de se tenir plus unis ; c'est les préserver de la *seule guerre civile* qui peut & qui doit nous sauver. En vous engageant, Sire, à nommer des commandans en chef, des commandans en second, &c. pour préparer votre parti dans l'intérieur de la France à la guerre civile, c'est donner la plus grande publicité à une entreprise qui, en la supposant raisonnable, devrait être conduite dans le plus grand secret. Comment, un tas de commandans, un tas d'agens, les uns hardis, les autres timides, pourront-ils s'entendre, sans se connoître ? Comment supposer que vos commandans, vos agens & leurs employés se conduiront tous avec tant de prudence, que le complot ne sera trahi ni

par l'infidélité ni par l'inconsidération d'aucun d'eux ? Vos ennemis, Sire, n'en doutez pas, auront la liste de tous les enrôlés ; ils les feront massacrer : & c'est encore à vos conseillers & à vos agens que l'on devra attribuer ce malheur extrême qui ruinera entièrement votre parti.

Je l'ai dit, je le répète, Sire, votre présence, votre seule présence en France peut légitimer la guerre de votre parti, contre celui de vos ennemis : elle seule peut entretenir l'union & l'unité dans votre parti.—Voilà deux raisons bien fortes. Daignez, Sire, faire encore plus d'attention à la troisième : la prudence défend à V. M. de risquer ses droits, toutes ses espérances, & le sort de la Monarchie, sans exposer & employer *en même tems* toutes les forces de son parti : or, la présence de votre personne royale à la tête de votre parti en fait la principale force : donc, vous ne devez rien risquer sans votre présence.—J'entends vos courtisans, vos conseillers, vos agens, dire à V. M. qu'elle peut faire commencer la guerre civile par ses commandans ; je les entends mettre en avant zèle, attachement, tendre sollicitude pour les jours de votre personne royale.... Rien n'est plus imprudent que ce conseil, Sire : la prudence exige qu'aucun de vos commandans ne commence cette guerre sans vous, qu'aucun ne la puisse finir sans vous ; peut-être la finiroit-il contre vous.

Révoquez, Sire, ne tardez pas, je vous supplie, de révoquer les ordres & les pouvoirs que vous ont arrachés vos ignorans ou perfides ministres, conseillers & agens : c'est à leurs sollicitations que V. M. a nommé pour Commandant-général dans les Provinces de Bretagne & du Maine un homme, est mable sans doute ; je n'en parlerois pas, si je ne voulois faire remarquer à V. M. leur discernement & leur sagesse : l'âge, les longs & pénibles travaux de ce nouveau Commandant l'empêchent de marcher, de monter à cheval, d'aller en voiture. Ont-ils donc pensé qu'un homme dans cet état d'infirmité dût être préféré pour le commandement dans une guerre civile ? Ont-ils pu ignorer que leur protégé avoit deux réputations contraires, peut-être injustement ? Dès-lors ils devoient craindre qu'un des premiers commandans de votre parti, au lieu de servir à en cimenter l'union, ne devint une cause de

discorde. Vous avez, Sire, une grande vertu ; mais vous la porteriez à l'extrême, si vous excusiez vos conseillers, vos agens de Londres, d'Edimbourg, de Mittau, de vous avoir si outrageusement trompé dans une circonstance sur laquelle & vos ennemis & vos amis ont tous les yeux attentifs. Ce Commandant général, dira-t-on, est bon au moins pour le conseil, & même pour diriger en chef les opérations militaires & politiques de la guerre civile.—Ici l'ignorance ou la perfidie de vos conseillers, Sire, est évidente.... Dans la guerre civile les opérations étant aussi variables que le tems & les circonstances, le bon sens veut que la direction & le commandement des opérations ne puissent jamais être ni séparés ni en opposition. Quelle disposition !!! le Commandant des armées sera en France ; le Directeur de ces armées sera à Londres ; le Chef suprême sera à Mittau.... Ai-je tort de me récrier si souvent contre les intrigues, l'ignorance ou la perfidie des conseillers & agens de V. M. ?

Mes ennemis, Sire, ou plutôt ceux de V. M. me reprocheront de décourager votre parti en détruisant sa confiance dans les trois moyens de salut que je viens d'examiner. Ils auroient raison, sans doute, si une aveugle confiance dans de faux moyens étoit capable de nous sauver ; mais si cette folle confiance nous trompe, nous égare, nous perd, est-il rien de plus louable que mes efforts pour en dissiper l'illusion ? Je fais que l'ignorance & l'orgueil, ou l'ambition, l'intrigue, la perfidie de vos courtisans, de vos conseillers, de vos agens, & l'aveuglement de la multitude de vos fidèles sujets, sont des monstres presque indomptables : je ne me flatte pas, Sire, de les abattre ; ce triomphe appartient à V. M.

Sire, vous êtes réduit à choisir entre deux partis extrêmes : l'un est de vous laisser perdre en aveugle ; l'autre est d'exclure de votre conseil ceux qui travaillent à vous perdre... Comment pourriez-vous hésiter ? Est-ce que les œuvres ou d'ignorance ou de perfidie de vos conseillers, de vos agens, ne déposent pas assez évidemment contre eux ? Considérez, si dans le grand nombre de tous ceux qui se sont mêlés de vos affaires, il s'en est trouvé un seul capable de voir & de montrer à Votre Majesté les dangers qui l'environnoient ; si un seul a été assez prudent

prudent pour découvrir le remède à tant de maux menaçans ou arrivés ; enfin, si un seul seroit en état de conduire ce remède, même après l'avoir trouvé. Considérez encore, Sire, qu'aucun homme de génie, capable de vous sauver, ne voudroit ni ravaler ses talens, ni compromettre son repos, sa sûreté, sa réputation vis-à-vis de leur ignorance ou de leur perfidie : ils ont donc tout-à-la-fois un obstacle au salut de V. M. & l'instrument de sa perte. Renoncez, Sire, renoncez, je vous conjure, & à ceux qui ne méritent pas votre confiance & à ceux qui en abusent ; ou bien renoncez, le dirai-je, renoncez à votre salut.

Hélas ! combien sont déplorables & votre sort & le nôtre ! la masse des maux de toutes espèces accumulés sur nos têtes par nos ennemis seroit-elle trop légère pour nous accabler ! Faut-il que nous le soyons davantage ou par l'ignorance ou par la perfidie des conseillers & agens de V. M. ? Si vous pouviez ignorer, Sire, que leurs fautes jettent dans le découragement, même dans le désespoir vos fidèles sujets, ce seroit la preuve que parmi les courtisans qui vous approchent vous n'avez pas un seul ami fidèle, sensible, courageux.... Pourquoi m'en étonnerai-je ? Les courtisans savent bien perdre les Rois ; mais ils ne surent jamais les sauver,

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble, très-obéissant,
& très-fidèle Sujet,

Londres, 25 Novembre, 1798.

D. L.

[illegible]

1080 60080



1947

Dr. Victor Klamath

1. The number of the document
2. The date of the document

A.G.

• 2071 07/07/2016 23:00

